

COMPTE-RENDU

REUNIONS TERRITORIALES → CHAUMONT – LE 6 FEVRIER 2018

Dans le cadre de **l'élaboration du Schéma Régional pour l'Aménagement, le Développement Durable et l'Égalité des Territoires (SRADDET)**, la Région Grand Est a souhaité débuter l'année 2018 par un temps fort de concertation au sein des territoires sur la stratégie du SRADDET.

Cette étape clé de partage, d'échanges et de consolidation du projet s'est déroulée en 13 rencontres territoriales qui avaient pour objectifs de :

- ✓ Diffuser largement la synthèse du diagnostic du SRADDET et **partager une vision commune des atouts, des potentialités et des enjeux du Grand Est.**
- ✓ Présenter le projet de stratégie du SRADDET en 40 objectifs, élaboré grâce au travail de co-construction en séminaires et aux contributions écrites reçues.
- ✓ **Enrichir les objectifs par une approche territoriale dans une cadre participatif.**
- ✓ **Annoncer les étapes suivantes d'élaboration du fascicule**, document de mise en œuvre des objectifs à travers des règles et des mesures d'accompagnement

Les 13 rencontres territoriales du SRADDET



Cette réunion territoriale tenue à Chaumont a rassemblé **82 personnes** principalement élus des EPCI, SCOT, Pays, Départements et Communes ainsi que des représentants professionnels et associatifs.

Accueil :

Christine Guillemy, Vice-Présidente déléguée à la Formation initiale, aux Lycées et à l'Apprentissage, introduit la rencontre territoriale en sa qualité de Maire de Chaumont et de Présidente de la Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles. Elle souligne la qualité de « Schéma des schémas » qu'est le SRADDET qui doit être conçu en tant qu'outil intégrateur, en résonance avec les démarches préexistantes et menées en parallèle. Loin de supplanter le rôle des territoires, ceux-ci doivent au contraire s'en saisir pour faire valoir et faire connaître leurs spécificités dans le nouveau cadre régional. Elle rappelle également que les élus régionaux ont souhaité mettre en place des agences territoriales, véritables guichets d'entrée vers la Région pour assurer une proximité et une territorialisation de l'action régionale.

Démarche et Calendrier

Franck Leroy, Vice-Président délégué à la cohésion territoriale, la contractualisation et à l'équilibre des territoires, et co-Président du COPIL SRADDET présente ensuite les modalités et le calendrier d'élaboration du SRADDET. Il rappelle notamment que le SRADDET a pour objectifs de :

- ✓ Mettre en cohérence, simplifier et articuler au sein d'un document unique de nombreux schémas régionaux préexistants. Il s'agit donc d'un document intégrateur et multithématique.
- ✓ Structurer l'aménagement et le développement de la Région autour d'axes forts et d'une stratégie définie pour 25-30 ans et partagée avec l'ensemble des acteurs. Pour ce faire, la Région a mis en place un large dispositif de concertation. La participation importante observée lors des séminaires organisés au 2^{ème} trimestre 2017 (2 500 personnes mobilisées au total) et annoncée sur les rencontres territoriales permet en effet à la Région de co-construire des objectifs et des règles à la hauteur des ambitions du Grand Est et compatibles avec les projets locaux. Par ailleurs, des temps de contributions directes par courrier ou en ligne sont organisés pour permettre une expression plus individuelle et ciblée.
- ✓ Définir des règles communes sans pour autant créer de tutelle dans le respect du principe de subsidiarité. Le SRADDET est en effet un document opposable avec, pour les SCOT, PLU, Chartes de PNR, PDU et PCAET, un rapport de prise en compte des objectifs et de compatibilité aux règles générales.

Présentation du projet de diagnostic et des enjeux

Les principaux enseignements du diagnostic, réalisé à partir des contributions, des premiers temps de concertation et des expertises techniques mobilisées dans la démarche, sont ensuite présentés par la Région. Pour plus de détails, se reporter à la synthèse distribuée et au support de présentation projeté, les deux étant accessibles en ligne.

Présentation de la stratégie en 3 axes et 40 objectifs

Puis, afin de co-construire le SRADDET avec les acteurs des territoires, l'essentiel de la rencontre est consacré à la présentation et aux échanges autour des 3 axes et 40 objectifs du projet de stratégie régionale proposé.



Axe 1 Grand Est, terre de coopérations, solidaire et européenne

Entièrement fibrée, maillée de réseau de transport et d'énergie, traversée par des corridors écologiques, la région Grand Est est bien structurée. Ses centralités urbaines fonctionnent en réseau et optimisent les échanges. Espace de coopération, elle incarne le fait européen.

Nos territoires connectés

Le Grand Est renforce son attractivité en consolidant ses réseaux numériques, énergétiques, écologiques et de transports. Le développement des pôles urbains en lien avec leurs territoires d'influence et des interconnexions avec les régions voisines et les pays frontaliers permet à la région d'être mieux structurée, au service de ses habitants.



- 1 ■ Connecter chaque habitant et chaque entreprise au très haut débit et développer les usages du **numérique**
- 2 ■ Structurer les territoires et consolider l'**armature urbaine**
- 3 ■ Pérenniser les **infrastructures de transport**, en particulier son réseau capillaire secondaire
- 4 ■ Préserver et reconquérir les **corridors écologiques** (trame verte et bleue)
- 5 ■ Adapter les réseaux de **transport d'énergie** (électricité et gaz)

Une même ambition pour chaque territoire

Le développement des solidarités et des réciprocitys entre les territoires permet une meilleure cohésion régionale. Des coopérations renforcées où chacun a sa place donneront lieu à un rééquilibrage harmonieux notamment pour le désenclavement des secteurs ruraux.

- 6 ■ Rechercher les **solidarités interterritoriales** en s'appuyant sur les spécificités des territoires
- 7 ■ Développer les solidarités amont/aval et urbain/rural dans la **gestion de l'eau**
- 8 ■ Désenclaver les **territoires isolés** et gommer les **effets frontières**



Une mobilisation collective

Le devenir de nos territoires se fera par la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des citoyens de la région. Il s'agit, dans tous les domaines d'action, de favoriser la coopération, l'expérimentation et l'engagement à tous les niveaux de décision.

- 9 ■ S'ouvrir sur le monde, renforcer toute forme de **coopération et expérimenter**
- 10 ■ Organiser **les gouvernances** dans les grandes thématiques du schéma
- 11 ■ Associer les **acteurs du territoire** dans la mise en œuvre de cette stratégie
- 12 ■ Améliorer la connaissance, sensibiliser et encourager **l'implication du citoyen**



PROJET

→ **Questions/remarques sur les infrastructures de transports**

- Un représentant de la Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports (FNAUT) du Grand Est précise que, bien qu'il y ait une bonne desserte du transport ferroviaire, les usagers font face à des problèmes de qualité de l'offre puisque de nombreuses rames sont immobilisées. Il demande donc si la Région se saisira de cette problématique et débloquera des financements pour assumer ses nouvelles compétences transport. Par ailleurs, il souhaite connaître les moyens mobilisés pour fluidifier le trafic sur la RN 19.



Réponses : Nombres de ces questions ont été débattues dans les Comités Régionaux des Services de Transports mis en place sur le Grand Est. Si la Région est autorité organisatrice de transports, la SNCF garde néanmoins le pouvoir de décision sur le développement du réseau et la définition des horaires. Toutefois, d'importants efforts ont été faits par la Région afin de maintenir les lignes (lignes 4, 7 et 8 notamment). Elle y consacre ainsi un budget de 850 millions d'euros, ce qui démontre une volonté de maintien. Par ailleurs, la Région se positionne en faveur d'une ouverture à la concurrence, à hauteur de 10%, ce qui pousserait aussi la SNCF à engager des réhabilitations.

Concernant la RN19, la mise en place d'une écotaxe par nos voisins européens a engendré un report sur les voies routières. Face à cela, la Région doit réfléchir à des moyens alternatifs, d'autant que le Grand Est est la première région en matière de voies fluviales.

→ **Questions/remarques sur les coopérations et les solidarités**

- Le Syndicat Mixte de Chaumont en charge des SCOT souligne qu'il faut s'affranchir des territoires administratifs pour pouvoir, sur certaines thématiques, travailler avec d'autres territoires. Par exemple, sur la santé, il existe un principe de réalité qui impose de travailler avec la Bourgogne. Concernant les déchets, l'enjeu est de travailler par bassin de vie. De même, un pôle métropolitain est en cours de structuration entre Troyes et Sens, soit au-delà du périmètre régional. Il ne faut donc pas que la Région Grand Est devienne un nouveau carcan administratif mais permette au contraire des coopérations.

Réponses : La Région partage ce point de vue et souhaite encourager cette réflexion en réseau. L'un des objectifs du SRADDET est de gommer les limites administratives pour faciliter les partenariats.

→ **Questions/remarques sur le numérique :**

- La Maire de Nogent rappelle que la Haute-Marne est l'un des territoires les plus en avance sur le plan du maillage en très haut débit. En effet, près de 70 millions d'euros ont été investis par le Conseil Départemental et il serait souhaitable que le plan très haut débit de la Région ne remette pas en cause le travail accompli.

Réponses : La Région a opté pour un déploiement du très haut débit sur sept départements pour assurer à tous un accès à la fibre. Elle est consciente du travail accompli et la société Losange qui a été retenue pour la mise en œuvre s'appuiera sur les infrastructures existantes et dédommagera les Départements pour les investissements effectués. Une prise de contact est prévue à court terme.

→ **Questions/remarques sur les spécificités du rural :**

- La Maire de Nogent rappelle qu'être une commune rurale n'exclut pas un investissement important dans les filières de l'innovation, ce qui est le cas de Nogent qui fait face à des problématiques urbaines et industrielles. Mais la Ville se heurte aux effets de seuils et le manque de prise en compte des particularités rurales dans les dispositifs d'accompagnement.
- Dans la même perspective, certaines communes rurales ont un véritable rôle de pôle de centralité. Par exemple, Montiers-en-Der, bien que ne représentant que 2000 habitants, accueille un médecin, un kinésithérapeute, un dentiste, une grande surface, etc. et polarise ainsi un territoire de 10 000 habitants. Il est donc indispensable que la Région reconnaisse ce rôle de centralité de certains centres-bourgs.

Réponses : La Région partage ces analyses et considère qu'il serait contre-productif de plaquer les mêmes règles à chaque territoire, ce qui impose de faire du « sur-mesure ».

→ **Questions/remarques sur la biodiversité et l'eau :**

- Un membre du Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne rappelle que reconquérir la biodiversité est certes nécessaire mais insuffisant. Il est en effet impératif de protéger les espaces naturels. Pour cela, il convient d'élargir la définition de la biodiversité et de prendre par exemple en compte les friches qui constituent des réserves de biodiversité non négligeables. Concernant l'eau, il est non seulement nécessaire de développer la solidarité mais aussi de définir des responsabilités. Par exemple, les modes de gestion des agences de l'eau diffèrent selon les bassins, ce qui entraîne une faible gouvernance de la ressource.

Réponse : La Région est consciente de ces difficultés qui sont prises en compte dans les objectifs des axes 2 et 3.



Axe 2 Grand Est, terre de richesses et de savoir-faire

Riche de ses territoires variés, la région Grand Est développe son économie locale en conciliant compétitivité, efficacité énergétique et qualité environnementale. Elle se positionne sur les filières durables et l'excellence de ses produits. Elle attire par son patrimoine culturel et naturel qu'elle valorise et préserve. Elle offre à ses habitants bien-être et qualité de vie pérenne.

Nos ressources, moteurs de l'économie locale



Le Grand Est met à profit les ressources et les savoir-faire spécifiques de son territoire. Ces richesses sont valorisées et développées durablement dans le respect des enjeux écologiques.

- 13 ■ Créer les conditions favorables au développement **économique territorial**
- 14 ■ Conforter l'**agriculture de demain** productive et de proximité
- 15 ■ Valoriser la **ressource en bois** avec une gestion multifonctionnelle des forêts
- 16 ■ Développer le mix énergétique avec les **énergies renouvelables**
- 17 ■ Généraliser les **rénovations énergétiques du bâti**
- 18 ■ Valoriser les **plateformes de transport multimodales** (notamment le fluvial)

Une belle région où il fait bon vivre

Les richesses de notre territoire, paysagères, culturelles, patrimoniales ainsi que la qualité de vie qu'il offre, constituent des atouts à promouvoir pour faire rayonner le Grand Est.

- 19 ■ Véhiculer une **image positive** du Grand Est, un récit commun
- 20 ■ Développer le **tourisme** en valorisant nos spécificités territoriales
- 21 ■ Miser sur la **culture** comme un des facteurs d'attractivité des territoires
- 22 ■ Renforcer l'offre de **santé** et valoriser l'**offre sportive et de nature**
- 23 ■ Optimiser les **services de proximité et leur accès** (mobilité, numérique)



Une nature préservée et valorisée pour les générations futures

C'est une responsabilité majeure du Grand Est, à l'égard de ses habitants et des générations futures, de préserver le patrimoine naturel spécifique de notre région, sa ressource en eau, sa biodiversité, ses espaces.



- 24 ■ Améliorer la **qualité de l'air et de l'eau** en lien avec la santé
- 25 ■ Gérer la quantité de la **ressource en eau**
- 26 ■ Préserver le **patrimoine naturel**, les paysages et les fonctionnalités des milieux
- 27 ■ Économiser le **foncier**
- 28 ■ Adapter les capacités et la localisation des **installations de traitement des déchets**



→ **Questions/remarques sur la forêt**

- Un participant demande si le projet de Parc national, n'apparaissant pas dans la présentation, a été pris en compte dans les réflexions.

Réponses : Effectivement, il n'apparaît pas à ce stade au sein des orientations du SRADDET car aucun projet n'a pour l'heure été identifié. Pour autant, il est suivi avec attention par la Région Grand Est en lien avec l'Etat et la Région Bourgogne – Franche-Comté.



- Un représentant de l'association régionale des communes forestières est gêné par l'intitulé de l'objectif 15 « valoriser la ressource en bois » car l'enjeu de valorisation de la ressource locale en priorité pour la construction (et non pas le bois-énergie) n'apparaît pas suffisamment.

Réponses : Ce que la Région souhaite d'une manière générale, c'est aider cette filière à s'organiser et à valoriser les massifs forestiers.

→ **Questions/remarques sur la filière agricole**

- Un conseiller municipal de la ville de Chaumont s'interroge sur certaines formulations des objectifs et notamment sur l'expression « agriculture de demain » qui semble renvoyer à un modèle à créer et non au renforcement de l'existant. De plus, l'objectif allie deux modèles qui s'opposent, l'agriculture productive et celle de proximité.

Réponses : Ces deux modèles sont complémentaires. La France et la région Grand Est en particulier ne peuvent pas renoncer à leurs exportations agricoles d'autant plus pour un territoire viticole. Mais il est pour autant possible de développer les circuits courts, notamment en milieu urbain avec l'expérimentation de l'agriculture urbaine.

- Un professionnel agricole témoigne des difficultés de la vente en circuits courts dans des petites communes rurales compte-tenu des pressions pesant sur les agriculteurs et de la concurrence sur les prix.

Réponses : Ce témoignage soulève un problème de société qui dépasse les frontières régionales. Toutefois, les collectivités ont un rôle, via les appels d'offres notamment, dans la consolidation de cette filière.

→ **Questions/remarques sur la réhabilitation énergétique :**

- Un représentant de l'ordre des Architectes regrette l'utilisation, pour l'objectif 17, du terme « généraliser » les rénovations énergétiques, qui masque les particularités propres à chaque bâti. La généralisation d'un modèle de réhabilitation n'est pas efficace. Il faut au contraire promouvoir des réhabilitations intégrales qui permettent de valoriser le bâti.

Réponses : C'est effectivement un problème de formulation car la Région souscrit tout à fait à ces arguments. L'idée derrière le terme « généraliser », loin de celle de duplication, est de travailler à l'accessibilité et de massifier les réhabilitations. Le constat est qu'aujourd'hui certains territoires sont moins actifs dans ce domaine alors même que la réhabilitation représente un marché porteur pour le secteur du bâtiment.

→ **Questions/remarques sur le développement économique :**

- Le Président de la Communauté de Communes Savoir Faire souhaite préciser que, alors même que certaines entreprises de dimension nationale seraient prêtes à s'implanter sur le territoire, les modes de gestions ne sont pas toujours en adéquation avec leurs attentes, ce qui ne facilite pas l'accompagnement.

Réponses : Il est recommandé de s'adresser directement à l'agence territoriale de la Région, qui travaille au cas par cas.



Axe 3 Grand Est, terre d'innovations et de solutions durables

Tournée vers l'avenir, créative et audacieuse, la région Grand Est organise les mobilités de demain et œuvre pour un urbanisme renouvelé où vivre ensemble porte ses fruits. Ses citoyens sont acteurs des changements et contribuent à un développement durable et exemplaire.

De nouveaux comportements pour respecter la planète

En matière d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat, le territoire évolue et fait appel à la responsabilité de tous. Dans cette dynamique de transition, de nouvelles pratiques et des modes de vie qui tiennent compte des grands enjeux environnementaux sont à adopter.

- 29 • Optimiser le foncier et **respecter les corridors écologiques**
- 30 • Faire du **renouvellement urbain de qualité** et résilient aux risques et au changement climatique
- 31 • Mettre les **mobilités au cœur de l'urbanisme**
- 32 • Adapter l'**habitat** aux dynamiques, aux modes de vie et généraliser les rénovations énergétiques
- 33 • Responsabiliser le citoyen, encourager les **démarches participatives** et les dialogues interculturels, interreligieux, intergénérationnels



Des solutions économiques durables face aux mutations du monde

Pour faire face aux mutations profondes, telles que le changement climatique et la révolution numérique, des solutions innovantes et durables sont mises en œuvre. Elles renouvellent nos modèles de production, de consommation et de gestion des déchets.

- 34 • Promouvoir l'**économie circulaire** pour limiter le gaspillage des ressources, des matières premières et des énergies
- 35 • Réduire, recycler et **valoriser les déchets** et diminuer l'exploitation des ressources
- 36 • Rechercher l'**efficacité énergétique** industrielle et accompagner l'économie verte
- 37 • Anticiper les impacts du changement climatique et accompagner les mutations des **bassins industriels** et l'**agriculture de demain**
- 38 • Réinventer le **modèle économique des transports** et préparer ses évolutions



Des mobilités réinventées et responsables

Pour que tous les habitants bénéficient de facilités de déplacement sur l'ensemble du territoire régional, l'offre de mobilité s'appuie sur des choix diversifiés et complémentaires. La mobilité répondra aussi aux enjeux des flux de marchandises avec des transports plus propres et durables.



- 39 • Promouvoir les **mobilités nouvelles, durables et solidaires**
- 40 • Devenir une référence en matière de **logistique de demain**

PROJET

→ **Questions/remarques autour de l'armature urbaine**

- Un représentant de la chambre d'agriculture s'étonne qu'aucun objectif ne s'intéresse à la vie de quartier, à l'attractivité et aux petits commerces et s'interroge sur les réflexions autour de ces enjeux.



Réponses : Ces enjeux ne sont pas abordés au travers d'orientations spécifiques mais via l'optimisation du foncier et la mobilité. Concrètement, la position de la Région est d'éviter que les supermarchés s'installent en périphérie, où il est difficile de se rendre et qui entraîne la dévitalisation des centres-bourgs. Le SRADDET cherche à repenser la manière de concevoir l'urbanisme.

- Un représentant de l'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise précise à ce sujet que l'Etat s'est engagé dans une dynamique de soutien des centres-villes avec notamment un appel à projet sur ces questions. Comment le SRADDET prend-t-il en compte cet enjeu ?

Réponses : Jusqu'alors, les villes moyennes ont été tenues à l'écart des lois et des réflexions nationales, au bénéfice des métropoles. La Région Grand Est pense au contraire qu'il faut accompagner ces territoires dont dépendent de nombreuses communes comprises dans leurs aires d'influence. Ainsi, 37 villes moyennes ont été retenues à l'échelle du Grand Est et il s'agit maintenant d'appréhender la spécificité de chacune de ces villes dont certaines ont un rôle crucial de maillage et d'animation. L'intérêt de cet appel à projet est de créer un véritable réseau de villes moyennes, que le SRADDET va chercher à valoriser.

→ **Questions/remarques autour des déchets**

- Un représentant de France Nature Environnement explique que les expériences des intercommunalités qui ont mis en place la tarification incitative sont valorisées dans le cadre du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) mais regrette l'absence de cette incitation en Haute-Marne et s'interroge sur la vision du SRADDET sur cette question.

Réponses : Beaucoup d'initiatives sont aujourd'hui portées et la Région cherche en effet à recueillir des informations et connaître les différentes expériences des territoires. En ce qui concerne la tarification incitative, le SRADDET pourra fixer des objectifs mais c'est à chaque EPCI d'y travailler.

→ **Questions/remarques autour de la formation**

- Un représentant de la Chambre d'agriculture regrette que la formation n'ait pas été évoquée alors qu'il s'agit d'un axe fondamental pour faire évoluer les savoir-faire et structurer de nouvelles filières.

Réponses : Il existe un plan régional dédié à la formation, le CPRDFOP en cours d'élaboration. Au-delà, la Région invite les territoires à être force d'expérimentations et de propositions et à présenter leurs projets auprès des agences territoriales pour évaluer l'accompagnement que la Région pourra apporter.

Résultats des questionnaires individuels

Des questionnaires individuels permettant à chaque participant d'exprimer son accord avec les objectifs proposés et de les commenter ont été distribués. Parmi les 24 questionnaires recueillis sur cette réunion, les objectifs sont partagés à 58,5% (contre 76% à l'échelle de toutes les réunions territoriales), 4,5% (3,3%) des réponses concernent un objectif non partagé et 37,00% (20,7%) ne se prononcent pas.